



**CONSEIL INTERCOMMUNAL**  
**«SÉCURITÉ DANS L'OUEST LAUSANNOIS»**

Bussigny-près-Lausanne – Chavannes-près-Renens – Crissier – Ecublens – Prilly –  
Renens – Saint-Sulpice – Villars-Sainte-Croix

**PROCÈS-VERBAL N° 8**

Séance du conseil intercommunal du  
mercredi 9 septembre 2009 à 20h15 à Crissier,  
Salle de projection du Collège du Marcolet

**ORDRE DU JOUR**

1. Appel
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 6 mai 2009
4. Correspondances
5. Communications du bureau
6. Communications du comité de direction
7. Assermentation de Mme Olga Vergara en remplacement de M. Pierre Chollet pour la commune de Prilly
8. Préavis 04/2009 : *Budget pour l'année 2010*
9. Préavis 05/2009 : *Engagement de quatre aspirants de police supplémentaires en 2010*
10. Réponse du comité de direction à l'interpellation 1/2009 de M. le délégué Daniel Rod relative à la réglementation de l'utilisation des caméras de vidéosurveillance dans l'Ouest lausannois
11. Motions, postulats, interpellations
12. Questions
13. Divers

M. le Président Delessert ouvre la séance à 20h25.

**1. Appel**

Dix-sept délégués sont présents. Les communes sont toutes représentées, le quorum est atteint et le conseil intercommunal peut valablement délibérer.

**2. Approbation de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

**3. Adoption du procès-verbal de la séance du 6 mai 2009**

Le procès-verbal est adopté tel que rédigé, à l'unanimité moins une abstention.

#### **4. Correspondances**

##### Indemnités des délégués

M. Delessert informe l'assemblée que le bureau a écrit le 25 juin 2009 au SECRI pour demander à ce dernier sa position concernant l'exigence d'une commune de verser les indemnités par les bourses communales et non par l'association elle-même. Il résulte de la réponse du SECRI du 2 juillet que l'association est une entité à part entière, qui doit gérer ses propres finances et rémunérations. M. Delessert cite un passage de cette lettre :

*... En outre, l'association de communes jouit de la personnalité morale de droit public (art. 113 al. 3 LC). Elle constitue donc une entité distincte des communes qui la composent. Dans ces conditions, elle doit tenir une comptabilité indépendante qui est d'ailleurs soumise aux règles de la comptabilité communale (art. 125 al. 1 LC).*

*Il suit de là que les indemnités pour les mandats des délégués doivent être versées par la caisse de l'association de communes et non pas par les bourses communales des membres de l'association.*

##### Démission de M. Bastien Reymond

M. Delessert signale que par lettre du 12 août 2009, M. Bastien Reymond a démissionné du conseil communal de Renens. L'association attend donc le nom de son remplaçant.

#### **5. Communications du bureau**

##### Paiement des indemnités

M. Delessert rappelle que chaque délégué a reçu par courrier du 1<sup>er</sup> septembre un relevé de ses indemnités pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2008 au 30 juin 2009. D'éventuelles modifications peuvent être signalées à la secrétaire jusqu'au 30 septembre. Passé cette date, les indemnités seront versées comme indiqué sur les fiches.

##### Inauguration du poste de police d'Ecublens

M. le président signale qu'il a manqué l'inauguration du nouveau poste d'Ecublens, car il n'a pas reçu ou a égaré la lettre d'invitation. Il s'excuse a posteriori de son absence lors de cette manifestation.

#### **6. Communications du comité de direction**

Mme Wyssa informe que le comité n'a pas de communication particulière à faire, mais qu'il reste à disposition pour répondre à d'éventuelles questions.

#### **7. Assermentation de Mme Olga Vergara en remplacement de M. Pierre Chollet pour la commune de Prilly**

Mme Olga Vergara est assermentée et reçoit du président le règlement du conseil et différents documents utiles.

Le conseil intercommunal compte dès lors 18 membres présents.

**8. Préavis n° 04/2009 : *Budget pour l'année 2010***

M. Delessert ouvre la discussion sur l'ensemble du budget.

M. Olivier Barraud, de Renens, président de la commission de gestion, précise que M. Rod était excusé lors de la séance d'examen du budget, et non absent comme indiqué par erreur sur le rapport.

M. Mühlethaler, de Crissier, relève que l'augmentation annuelle est sensiblement plus importante que ce qui est indiqué dans le préambule du préavis, notamment pour sa commune.

La parole n'étant plus demandée pour le budget en général, M. Delessert passe en revue le préavis page par page.

La parole n'est pas demandée.

M. Barraud donne lecture des conclusions du rapport de la commission.

A main levée, à l'unanimité,

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL  
"SÉCURITÉ DANS L'OUEST LAUSANNOIS"

- vu le budget 2010 présenté par le comité de direction,
  - ouï le rapport de la commission de gestion désignée pour étudier cette affaire,
  - considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,
1. décide d'accepter le budget 2010 de l'association de communes "Sécurité dans l'Ouest lausannois".

**9. Préavis n° 05/2009 : *Engagement de quatre aspirants de police supplémentaires en 2010***

M. Delessert ouvre la discussion.

M. Bernard Golay, de Prilly, fait remarquer que le montant concernant l'engagement de ces aspirants n'entre pas dans le budget normal de l'association.

Mme Wyssa informe que c'est un choix délibéré du comité de direction afin de clarifier cet engagement conditionné à la votation du 27 septembre. Les budgets individuels des communes incluront toutefois cette dépense en fonction du résultat de la votation.

La parole n'est plus demandée.

M. Michele Perlini, d'Ecublens, donne lecture des conclusions du rapport de la commission.

A main levée, à l'unanimité,

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL  
"SÉCURITÉ DANS L'OUEST LAUSANNOIS"

- vu le préavis N° 05/2009 du comité de direction du 17 juin 2009;
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour;

d é c i d e,

sous réserve du refus par le peuple de l'initiative pour une police unifiée,

1. d'autoriser le comité de direction à engager quatre aspirants de police supplémentaires en 2010, de porter les dépenses liées à ces engagements dans les comptes 6000.3091.02 "frais de formation école de police", traitements aspirants, AVS, CIP, assurances de personnes du corps de police (6100) et à l'équipement de ces collaborateurs dans les comptes 6101.3114 et 6101.3116 "achat d'habillement" et "achat de matériel spécialisé";
2. de financer le montant de fr. 482'100,-- par une augmentation des contributions des communes réparties entre elles conformément à la clé retenue pour le budget 2010.

#### **10. Réponse du comité de direction à l'interpellation 1/2009 de M. le délégué Daniel Rod relative à la réglementation de l'utilisation des caméras de vidéosurveillance dans l'Ouest lausannois**

M. Delessert constate que la réponse a été donnée par écrit. Il passe la parole à l'interpellateur.

M. Daniel Rod remercie le comité de direction pour l'intérêt porté à son interpellation, mais il estime que la réponse est partielle, car elle ne mentionne pas la surveillance routière. N'y aurait-il pas une réflexion à mener sur le fait qu'aucune caméra ne couvre le trafic routier dans l'Ouest lausannois ?

Mme Wyssa rappelle qu'un préavis a été voté pour l'installation de caméras futures dans l'Ouest lausannois, dont une partie pour remplacer des installations existantes. Celles-ci ne sont pas traitées comme les caméras de surveillance de bâtiments, qui sont concernées par une autre loi.

M. Rod en prend note et demande une réponse complémentaire à ce sujet précis.

Mme Wyssa répond que le comité va s'en charger.

#### **11. Motions, postulats, interpellations**

M. Nicolas Freymond, de Renens, revient à la motion déposée à la dernière séance du conseil intercommunal par M. Paul Mettraux demandant au comité de direction de présenter un règlement de police unique pour l'association. M. Deillon était alors intervenu pour demander s'il s'agit bien là d'une compétence du conseil intercommunal. Le comité a-t-il déjà une esquisse de réponse ?

Mme Wyssa répond que le comité de direction se prononcera à la prochaine séance.

M. Delessert précise que le comité de direction doit répondre à la motion Mettraux et que l'intervention de M. Deillon n'appelait pas de réponse formelle.

## 12. Questions

M. Rod demande où en est la commission du personnel de la police de l'ouest ?

Mme Wyssa répond que le comité a insisté auprès du personnel et du syndicat du personnel pour qu'ils s'organisent. Des statuts ont été établis, qui ont été discutés au comité; une entrevue entre ce dernier et des représentants du personnel aura lieu prochainement; la nomination des délégués à la CIP a été faite. Le projet est sur la bonne voie.

## 13. Divers

M. Cedric Depoisier demande s'il serait possible de définir une salle unique pour toutes les séances du conseil intercommunal, ce qui serait beaucoup plus commode et éviterait de chaque fois devoir chercher son chemin.

M. Delessert répond que c'est le bureau, lors de la fondation de l'association, qui avait décidé de faire un tournus pour permettre à chacun de connaître toutes les communes de l'association et pour éviter de favoriser des délégués au détriment des autres concernant les déplacements. Il ouvre volontiers la discussion à ce sujet.

M. Olivier Barraud appuie la demande de M. Depoisier, en ajoutant le vœu que la salle choisie soit située près des transports publics.

La parole n'étant plus demandée, M. le président passe au vote :

- avis pour une salle fixe 7
- avis pour poursuivre le tournus 8
- abstentions 3

On poursuivra donc le tournus, en veillant à joindre un plan de situation aux convocations.

Dans un but de covoiturage, M. Rod informe qu'il peut prendre des personnes dans sa voiture pour les prochaines réunions du conseil.

La séance est levée à 21h, en précisant que la séance prochaine n'est pas encore fixée; elle aura lieu en avril ou mai 2010.

Mme Michelle Beaud, municipale, invite les délégués à prendre le verre de l'amitié.

Le Conseil intercommunal :

Le président :

La secrétaire :

Pascal Delessert

Claire Richard